

Le règlement intérieur du Collège Saint Laud

Absences

L'assiduité scolaire est une obligation légale réglementée par le code de l'Éducation (Art L-131).

Le collège contrôle la présence des élèves au début de chaque demi-journée.

En cas d'absence, les parents doivent impérativement prévenir le collège le plus tôt possible par téléphone uniquement au 02 41 47 54 21 (répondeur avant le début des cours). En cas d'absence injustifiée, le collège envoie un SMS à la famille.

A son retour, l'élève doit présenter à la vie scolaire un coupon d'absence vert (agenda de bord) signé de ses parents (date et motif de l'absence). L'élève doit prendre contact avec un camarade afin de récupérer les cours au plus vite.

Accompagnement personnalisé

Chaque élève a la possibilité d'être accompagné dans son travail personnel sur son temps de présence au collège.

Agenda de bord

L'agenda de bord est un outil indispensable pour l'élève. Il doit l'avoir en permanence avec lui et il doit le présenter sur demande à tout membre de l'équipe éducative.

C'est un véritable passeport qui devra être présenté à toutes les entrées-sorties du collège.

Il est le point de départ d'un échange entre l'élève, ses professeurs, la vie scolaire et ses parents, dans un climat de confiance et d'encouragement. Il suscite et facilite la communication quand les parents ou les professeurs le jugent utile pour le bien de l'élève.

C'est aussi un outil de référence qui doit permettre à l'élève d'organiser son travail.

Attention : le cahier de texte numérique (école directe) ne se substitue pas à l'agenda.

L'agenda de bord doit conserver son aspect d'origine. En cas de perte ou détérioration, tout nouvel agenda de bord sera remplacé et facturé 5 euros. En cas de 5 oublis répétés, l'élève sera sanctionné d'une retenue. Les parents sont invités à le consulter régulièrement.

Association sportive

Le collège propose aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} de participer à l'Association Sportive du mercredi après-midi gratuitement. Plusieurs activités sportives en lien avec l'UGSEL sont proposées tout au long de l'année en loisir (découverte biathlon, escalade, canoë, etc.) mais aussi en compétition (badminton, tennis de table, futsal, etc.). Chaque élève inscrit pour participer à une activité se doit de tenir son engagement.

Boîtes aux lettres

Plusieurs boîtes aux lettres sont disponibles dans le hall d'accueil du collège (APEL, Secrétariat), à utiliser pour déposer les documents, coupon-réponse à rendre.

Carte Pass

Elle est fournie à l'entrée au collège en 6^{ème} avec son étui de protection et un cordon. Cette carte est nominative et prévue pour suivre l'élève durant toute sa scolarité au collège. Elle lui servira pour son passage au self, son entrée en salle d'étude ainsi que pour l'emprunt de livres dans la bibliothèque et au CDI. L'élève doit toujours avoir cette carte avec lui et en prendre soin.

En cas de 5 oublis répétés, l'élève sera sanctionné d'une retenue.

En cas de perte, l'élève devra demander une nouvelle carte à la vie scolaire en échange de 3 euros (carte + étui + cordon).

Casiers

Chaque collégien dispose d'un casier sous le préau attribué par la vie scolaire en début d'année. Les casiers réservés aux élèves de 6^{ème} sont individuels et les casiers attribués aux 5^e, 4^e, 3^e sont partagés. Les élèves de 6^{ème} disposent aussi d'un casier en classe qui leur permet de laisser leurs affaires. Le collège se réserve le droit de contrôler le contenu des casiers à tout moment.

Chacun est responsable de son casier, il doit rester propre et ne pas être customisé. L'élève veillera à mettre ses affaires en sécurité en utilisant un cadenas à clé. Aucun objet de valeur ne devra être déposé dans le casier.

Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est un espace ressources du collège pour répondre à différents besoins des élèves et de l'équipe éducative :

- Un lieu pour lire et emprunter des documents (romans, bandes dessinées, mangas, documentaires...)
- Un espace pour effectuer des recherches documentaires et utiliser des postes informatiques.
- Un lieu pour travailler en groupe, s'entraider, réviser, réciter, échanger...
- Un espace pour s'ouvrir sur l'actualité (kiosque presse) et le monde (expositions culturelles)

Le CDI est accessible tous les jours pendant les heures de permanence, le midi sur inscription, aux récréations du matin. Il accueille également des classes pour des projets pédagogiques dans différentes matières.

Pour plus d'informations, consulter le site du CDI : <https://0491923z.esidoc.fr/>

Circulation des élèves

Pour la sécurité de tous, les déplacements doivent se faire dans le calme. Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sont autonomes pour se rendre devant leur salle de classe.

Les élèves de 6^{ème} doivent se ranger à l'emplacement dédié dans la cour à 8h25, 10h25, 13h40, 15h50. Ils attendent le professeur qui viendra les prendre en charge. Ils sont autonomes pour leurs déplacements aux intercours. Les élèves de 6^{ème} empruntent les escaliers du côté de leur salle. Les autres élèves utilisent les escaliers centraux. Les élèves ne peuvent pas circuler dans les couloirs pendant les heures de récréation et sur le temps du midi.

Commissions d'élèves

Différentes commissions permettent aux élèves qui le désirent de s'engager au sein de l'établissement. Elles contribuent au Parcours Citoyen. C'est l'occasion pour l'élève de prendre des initiatives, de s'engager pour le collectif, toujours sous la responsabilité d'un adulte.

Commission self : Composée de 2 élèves volontaires par niveau, elle a pour objectif d'améliorer le service du self. 2 réunions par an rassemblent les jeunes, le cuisinier, le responsable de la cuisine centrale et la responsable de vie scolaire. Elle permet de favoriser le temps convivial du repas. Elle veille sur le « vivre ensemble » dans le respect de chacun.

Commission foyer : Groupe d'élèves volontaires (tous niveaux confondus) qui se réunit une fois par semaine, pour discuter, échanger, organiser des projets. Elle a pour objectif de réfléchir ensemble sur les besoins des élèves sur le temps du midi principalement.

Conseil de classe

Il a lieu à la fin de chaque trimestre pour chaque classe.

Aux premier et deuxième trimestres, dans un premier temps, les élèves-délégués, les parents correspondants et les professeurs discutent de la classe dans son ensemble. Dans un second temps, les cas des élèves sont étudiés de façon individuelle, en dehors de la présence des délégués de classe.

Au troisième trimestre, l'équipe éducative statue sur l'orientation de chaque élève, en présence des parents correspondants.

Conseil de discipline

Il est réuni par le chef d'établissement lorsqu'un élève commet des violences ou un acte grave. Il peut aussi être réuni lorsqu'un élève a subi la totalité des sanctions prévues par l'établissement, sans effet.

Il est composé du chef d'établissement, de la responsable de vie scolaire, du professeur principal de l'élève, d'un professeur d'une autre classe et d'un représentant des parents (membre actif de l'APEL ou parent correspondant). L'élève doit être accompagné d'au moins un de ses deux parents.

Délégués de classe

Chaque classe est représentée par deux délégués et deux suppléants élus par leurs pairs. Ils participent à la première partie du conseil de classe, font le lien entre les élèves et les adultes du collège. Ils sont force de proposition. C'est une des premières missions du futur citoyen (Parcours Citoyen), avec ses droits et ses devoirs.

Ils représentent leur classe, facilitent la communication entre les élèves de leur classe et les différents adultes du collège (les professeurs, le chef d'établissement, la vie scolaire, le secrétariat, le personnel de service...). Ils aident à maintenir une bonne ambiance de classe, ils informent la classe de la vie du collège, ils peuvent conduire une réunion de classe, ils peuvent proposer des projets, des solutions...

Les délégués font circuler les informations, participent aux réunions proposées, consultent leurs camarades. Ils expriment l'avis de la majorité de la classe lors du conseil de classe et restituent à la classe l'avis général des professeurs en étant les plus neutres et les plus fidèles possible.

Développement durable

Dans le souci de préserver l'environnement et la santé, les élèves et l'ensemble des adultes sont invités à :

- trier leurs déchets
- utiliser des gourdes (préférées aux bouteilles d'eau)
- privilégier de manière générale du matériel durable (stylos, feuilles, cahiers, etc.)
- ne pas utiliser de correcteurs liquides ou « souris » (interdits)
- ne pas utiliser de déodorant aérosol (interdit)

Devoirs faits

Temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires définis en début d'année. L'objectif est de faire bénéficier l'élève d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez lui "Devoirs faits".

Discipline positive Voir Parcours discipline positive

Dispense d'Education Physique et Sportive

En cas de dispense d'EPS, l'élève doit fournir un coupon orange (agenda de bord) à son professeur d'EPS.

Ce coupon doit être complété et signé des parents. Même si l'élève est dispensé, il doit apporter sa tenue de sport car il peut remplir certaines missions et ainsi valider des compétences.

Emploi du temps

Chaque élève reçoit un emploi du temps annuel et personnalisé en début d'année. Il est collé à l'arrière de son agenda de bord. Il change en fonction des semaines A et B et en fonction de ses options.

En cas d'absence, anticipée ou non, d'un professeur, l'équipe enseignante supplée au mieux. Les élèves auront cours avec un autre professeur ou seront pris en charge en salle d'étude.

Ces changements d'emploi du temps sont notifiés dans l'agenda de bord et les élèves doivent s'organiser en conséquence (présence et matériel).

Encouragements

Les élèves qui se font remarquer positivement par leur travail, leur comportement, peuvent faire l'objet d'un encouragement. Celui-ci est noté dans l'agenda de bord.

Entrée-sortie du collège

Les entrées et les sorties des élèves se font au niveau du petit portail, chemin des Bas Airaux (côté cour).

L'agenda de bord doit être présenté à l'entrée et à la sortie du collège, où sont contrôlées les autorisations parentales (gommettes vertes ou rouges).

8h30 et 13h40 sont les horaires de début de cours. Les élèves doivent veiller à être dans l'enceinte du collège au moins trois minutes avant : une première sonnerie indique alors de se mettre en rang.

En cas de retard, l'entrée s'effectue par l'accueil, avenue Pasteur (côté rue). L'élève doit alors signaler son retard auprès d'une assistante de vie scolaire dans le bureau de vie scolaire. Le retard est noté sur l'agenda de bord qui sera présenté au professeur en arrivant en cours.

Les retards et les absences sont systématiquement enregistrés.

L'élève est sous la responsabilité du collège dès son entrée dans l'enceinte de l'établissement, il ne peut pas quitter le collège en dehors des horaires prévus dans son emploi du temps.

Etude

Quand l'élève n'a pas cours, il doit se rendre en salle d'étude, située au rez-de-chaussée.

C'est un lieu d'étude où il est attendu des élèves qu'ils maintiennent la même attitude qu'en classe. Avant de s'installer, l'élève doit passer sa carte Pass pour indiquer qu'il est présent.

Chacun doit prévoir du travail ou de la lecture afin d'optimiser le moment. L'élève pourra, s'il en fait la demande, être aidé, travailler en groupe (en salle annexe) et travailler sur un PC (si les équipements sont disponibles). Sur ce temps d'étude, le C.D.I peut être accessible, dans la limite des places disponibles.

L'élève qui reste à l'étude du soir sera accompagné par une assistante de vie scolaire de 16h55 jusqu'à 17h50 pour réaliser son travail personnel (sur inscription, facultative et gratuite).

Foyer

Lieu de vie collectif, animé pour les élèves, par des élèves. Chaque midi, il est mis à disposition des élèves par niveau : 6/5- 4/3. Des élèves médiateurs gèrent l'accueil, le prêt des jeux, la musique... La commission foyer réfléchit à son aménagement de façon à créer des espaces de tranquillité, de jeux..., et ainsi faire vivre le foyer avec sérénité.

Garage deux-roues

Situé juste à côté du petit portail entrée-sortie des élèves (côté cour), il permet de mettre les deux-roues en sécurité, à condition de prévoir son anti-vol. Il est accessible à chaque ouverture du portail. On n'y séjourne pas et chacun est responsable de son véhicule.

Harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire se définit comme le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements agressifs. Les actes considérés comme du harcèlement scolaire sont par exemple les moqueries, les brimades, les humiliations, les insultes.

Des interventions sont prévues en classe à ce sujet au sein du collège dans le cadre des parcours Santé et Citoyen.

Une vigilance particulière est assurée quotidiennement par l'équipe afin de gérer au plus vite les situations délicates à l'aide de médiations entre pairs et de contacts avec les familles.

Horaires

Le collège accueille les élèves de 8h à 17h50. Les cours ont lieu du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 12h05 et l'après-midi de 13h40 à 16h40. Sauf le mercredi, les cours n'ont lieu que le matin. L'après-midi, les élèves externes peuvent arriver à partir de 13h20. Une étude du soir surveillée, facultative et gratuite se tient de 16h55 à 17h50.

Manuels scolaires

En début d'année, les manuels sont prêtés à chaque élève et enregistrés dans une base de données qui permet également la restitution en fin d'année. Une évaluation de l'état de chaque manuel est réalisée et l'on demande à tous de prendre soin de ces ouvrages fournis par l'établissement pour l'année scolaire. Les livres abîmés ou perdus donnent lieu à facturation.

Ils doivent obligatoirement être couverts en début d'année.

Certains manuels sont également disponibles en version numérique via E-lyco.

Nourriture et boissons

Les chewing-gums et autres friandises, boissons énergisantes sont interdits dans la classe et sur la cour, sauf pour des occasions précises, en quantité limitée et sous la responsabilité d'un adulte.

Orientation

De nombreuses ressources documentaires sont à la disposition des élèves et des enseignants pour accompagner les jeunes et leur famille dans l'orientation. Au CDI, le kiosque ONISEP présente des documents sur les différents secteurs d'activités, des brochures d'établissements, le guide « après la 3^{ème} ».

Sur e-sidoc, le site web du CDI, la page ORIENTATION regroupe des ressources numériques incontournables pour s'informer sur les formations et les métiers : <https://0491923z.esidoc.fr/site/espace-5>

Parcours Discipline positive

Adopté dans l'établissement depuis 2018, il vise à rendre chaque élève acteur et responsable de sa scolarité. La discipline positive repose sur le dialogue entre les jeunes, l'ensemble de la communauté éducative et les familles. Ce parcours est constitué de différentes étapes qui permettent à chacun de prendre du recul sur un comportement inadapté, de réfléchir ensemble à des engagements et, si besoin, à une sanction éducative et réparatrice. L'objectif de ce parcours est de favoriser le vivre ensemble.

Parents d'élèves

Ils participent à la vie du collège en rencontrant les enseignants, les membres de la vie scolaire et en faisant partie des parents correspondants, des membres de l'APEL ou de l'OGEC.

Permanence d'écoute

Une psychologue scolaire est présente au collège, à raison d'une demi-journée, une semaine sur deux. Cette permanence permet à chaque jeune de disposer d'un moment d'écoute privilégié en cas de besoin. Il suffit de s'adresser à la responsable de vie scolaire qui organisera un RDV.

Personne à mobilité réduite

Un ascenseur est accessible à l'aide d'une clé que l'établissement remet à toute personne qui en fait la demande (service de vie scolaire ou service comptabilité). Elle est alors responsable de cette clé qu'elle doit rendre avant de sortir de l'établissement. Par ailleurs, elle doit veiller à ne pas abuser de l'installation en n'étant accompagnée que d'un seul camarade.

Une rampe d'accès extérieure réservée aux personnes à mobilité réduite leur permet de circuler librement entre la cour du haut et le plateau sportif.

Enfin, des tracés au sol, intérieurs et extérieurs, guident les personnes mal voyantes.

Prévention

Chaque année, l'équipe éducative met en place diverses actions de prévention dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la citoyenneté afin de former les jeunes et les sensibiliser aux divers risques.

Punition / Sanction

La punition est une mesure prise à l'encontre de l'élève en cas de manquement mineur à ses obligations ou en cas de comportement perturbateur. Il peut s'agir d'une remarque notée sur l'agenda de bord, d'excuses orales ou écrites, d'un devoir supplémentaire, d'une retenue, d'une exclusion de cours ou d'un travail d'intérêt général.

La sanction est une mesure prise à l'encontre de l'élève en cas de manquement grave ou répété à ses obligations, notamment des atteintes aux personnes ou aux biens. Il peut s'agir d'un avertissement, d'une mesure de responsabilisation, d'une exclusion temporaire ou définitive.

Récréation

Les temps de pause sont situés précisément sur l'emploi du temps : 10h10-10h25, 12h05-13h35, 15h35-15h50. Chaque élève peut profiter de tout l'espace extérieur jusqu'en bas du plateau sportif. Les jeux de ballons ne sont permis que sur la pause méridienne. La récréation est un moment privilégié pour se détendre et échanger entre collégiens de tous niveaux. L'élève en profite pour aller aux toilettes, aller à son casier pour prendre ce dont il a besoin pour les cours suivants et profiter d'un cadre verdoyant et calme.

Restauration scolaire

La pause déjeuner est un moment important dans la journée, elle doit être synonyme de détente et doit rester un moment agréable pour tous. La restauration est un service rendu aux familles. Le collège se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuit au bon déroulement du service et au calme que chacun est en droit d'attendre de ce moment particulier.

Les élèves doivent rentrer dans le calme, badger systématiquement (facturation), respecter les personnes, les lieux, la nourriture et l'hygiène.

Le restaurant scolaire est un lieu de vie partagé et ouvert de 11h45 à 13h30. On y propose « l'assiette unique » pour lutter contre le gaspillage alimentaire, l'élève choisit ses quantités selon ses besoins et ses goûts. Un menu végétarien est proposé une fois tous les 15 jours. Chaque niveau (6^e-5^e-4^e-3^e) passe au self en premier une fois par semaine.

Si, exceptionnellement, un élève demi-pensionnaire ne déjeune pas au collège, la vie scolaire doit en être informée au plus tard la veille par un mot rédigé dans l'agenda, afin que le repas soit déduit de la facture. Il en est de même pour un élève externe qui souhaiterait déjeuner au self.

Retard

L'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire avec son agenda de bord pour signaler son arrivée et consigner ce retard.

Retenues : Voir Puniton/Sanction

Salle de repos

Lorsqu'un élève ne se sent pas bien, il informe un adulte et se rend, sur autorisation, au bureau de la vie scolaire avec son agenda de bord, accompagné par un autre élève. Un adulte le prendra alors en charge et préviendra sa famille s'il n'est pas en mesure de reprendre les cours. Il notera avec soin son passage dans son agenda de bord et l'élève devra le faire signer à ses parents.

L'établissement n'ayant pas d'infirmière, il n'est pas habilité à délivrer des médicaments.

La prescription d'un traitement sur le temps scolaire donne lieu à la mise en place d'un protocole visé par le médecin scolaire (Parcours d'Accompagnement Individualisé). En cas de traitement ponctuel, la famille devra en informer la vie scolaire et délivrer une ordonnance médicale.

Sécurité

En cas d'alerte incendie ou de mise en sécurité, les élèves doivent suivre les protocoles affichés dans l'établissement et respecter les consignes données par les adultes.

Les élèves ne doivent pas apporter au collège d'objets qui peuvent représenter une menace ou un danger pour autrui.

Tous les élèves qui viennent en deux-roues doivent porter un équipement qui leur permet d'être visibles par tous les temps et à toute heure.

Afin d'éviter tout accident aux abords de l'établissement, chacun doit veiller à adopter une attitude calme et responsable.

Sorties et voyages pédagogiques

Le règlement intérieur du collège s'applique lors des sorties et voyages.

Stages d'observation en milieu professionnel

Les élèves de 3^{ème} doivent faire un stage obligatoire d'une semaine fixée dans le calendrier annuel. D'autres stages sont possibles en 4^{ème} et 3^{ème} sous couvert d'une convention signée par les acteurs concernés (établissement, entreprise, élève, famille).

Tabac, cigarette électronique, alcool, stupéfiants

Il est interdit de détenir et consommer des produits prohibés ou illicites au collège et à ses abords.

Téléphones portables, lecteurs audio, appareils connectés et écouteurs

Sauf autorisation spéciale à des fins pédagogiques, l'utilisation de ces objets est interdite au sein du collège.

Si cette interdiction n'est pas respectée, l'appareil sera confisqué et l'élève fera l'objet d'une punition. L'appareil sera remis au jeune en fin de journée.

L'élève qui a besoin d'appeler sa famille peut s'adresser au secrétariat ou à la vie scolaire.

En cas de perte, vol ou dégradation, l'établissement décline toute responsabilité.

Transports scolaires

Les cars scolaires déposent et reprennent les élèves à heures fixes à proximité du collège. Les élèves concernés sont accueillis dans le collège de 8h à 16h45. Tous les élèves qui empruntent les transports scolaires doivent porter le gilet fluo fourni par la Région Pays de Loire (transports « Aléop »).

Travail scolaire, suivi de la scolarité

Les parents peuvent suivre les résultats scolaires de leur enfant en consultant le site www.ecoledirecte.com grâce à l'identifiant et au mot de passe remis en début d'année. Les absences et retards sont également consultables sur ce site.

Un bulletin scolaire est remis à l'élève chaque trimestre. Le bulletin trimestriel est un élément du dossier scolaire de l'élève. Il doit être conservé soigneusement par la famille, aucun duplicata ne sera fourni par le collège.

Quotidiennement, les parents sont invités à consulter l'agenda de bord dans lequel l'élève est responsable de noter le travail à faire.

En dehors des réunions prévues, les parents peuvent solliciter un rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur en particulier, par mail ou en utilisant la partie correspondance de l'agenda de bord.

Les parents peuvent s'informer sur la vie au collège en consultant le site internet :

<http://st-laud-ponts-de-ce.e-lyco.fr/>

Vie scolaire

Le service de vie scolaire se définit comme « un lieu où l'on place les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et d'épanouissement personnel en vue de leur réussite ». Ce service assure un contact permanent et privilégié avec les élèves et les familles.

La vie scolaire régit tous les moments de la journée où l'élève n'est pas sous la responsabilité d'un professeur.

Les jeunes sont pris en charge tout au long de la journée par l'équipe de vie scolaire.

La vie scolaire participe à l'évaluation des élèves dans le cadre de la formation de la personne et du citoyen.

Wall of Fame (Mur de la renommée ou des célébrités)

En lien avec le projet d'établissement, il permet de valoriser les réussites, mettre en avant les projets et les réalisations des élèves et d'aider à grandir. Ainsi, le collège honore les élèves qui ont réalisé des choses remarquables au collège ou en dehors, dans le cadre de leurs études, du sport, de la musique ou toute autre activité.